



L'an deux mille dix, le treize avril, Monsieur Christian GRELLET, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance devant avoir lieu le vingt et un avril à vingt heures trente, à la salle polyvalente.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2011

PRESENTS : MM. GRELLET, VOISIN, HUARD, GUILLARD, ARNOULT, ROUSSEAU, GUIGNAUDEAU, LOPEZ, BUFFFETEAU, Mmes DURAND, GUIMAS, HAMELIN, PAILLER, LABECA-BENFELE.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSES : M. PERIBOIS donnant pouvoir à M. LOPEZ,
M. COCHEREAU donnant pouvoir à Mme DURAND
M. MOURRY donnant pouvoir à M. BUFFFETEAU

M. ROUSSEAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT.

Marie-Laure DURAND signale que le montant indiqué dans le compte rendu concernant le renouvellement des livres scolaires est de mille neuf cents euros (1.900 €) et non neuf cents euros comme indiqué par erreur. Elle souhaite également que soit remplacé « rue de la Bonne Dame » par « rue de Nentershausen » dans la phrase « Marie-Laure DURAND souligne que la sortie de la rue de la Bonne Dame en direction de Descartes est dangereuse ». Les modifications apportées au compte-rendu du 17 février 2011, il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

⇒ Espace Urbain - Bâtiments Communaux – Habitat.

Monsieur le Maire donne la parole à Jacques ARNOULT.

Cimetière

Jacques ARNOULT informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 24 février 2011 pour examiner des devis pour préparer le budget de la commune. Il a été question du mur du cimetière qui s'est éboulé et qui doit être refait à l'identique selon les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France. L'association d'insertion ORCHIS dont le devis s'élève à 19.852 € (dix neuf mille huit cent cinquante deux euros) a été préférée par la commission à l'offre de l'entreprise DURAND qui s'élevait à 27.258 € (vingt sept mille deux cent cinquante huit euros). Monsieur le Maire souligne que ce choix permet aussi d'aider un public en difficultés.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal choisit l'association d'insertion ORCHIS pour effectuer les travaux du mur du cimetière par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Remplacement du chauffage au FOYER RURAL

Jacques ARNOULT explique que le cabinet d'expertise énergétique ATF a estimé le coût des travaux du remplacement du chauffage au Foyer Rural à 35.000 € (trente cinq mille euros). La solution préconisée par ATF est l'installation d'une pompe à chaleur qui serait parfaitement insonorisée. Monsieur le Maire demande à ce

que la commission aille voir les salles équipées des communes environnantes de manière à prendre la meilleure décision pour le Foyer Rural.

Jacques ARNOULT poursuit en informant l'assemblée que des travaux de peinture seront effectués à la piscine pour un coût de 9.000 € (neuf mille euros) et que le mur Mariou sera nettoyé par les services techniques de la commune. Un deuxième para-foudre a été installé à l'église le 21 avril.

Jacques ARNOULT explique que le préau est presque fini et que les travaux de la salle rue des Prés Michau sont à l'arrêt et qu'il souhaite que des pénalités soient prises à l'encontre des entreprises qui accumulent les retards et font preuve de mauvaise volonté.

⇒ Espace Rural – Voirie - Assainissement – Eclairage public.

Michel HUARD indique que deux réunions ont eu lieu le 12 avril. La première s'est déroulée à 8 h 30 rue de Reunière pour lever les réserves pour la réception des travaux effectués par l'entreprise Vernat. La commission s'est retrouvée à 14 h rue de la Saulaie en présence de Mme DOREAU du SAFEGE pour constater que les travaux pour étendre le réseau d'assainissement collectif ont bien été réalisés. M. MOREAU dispose désormais de son côté de deux ans pour se raccorder au réseau. La commission s'est ensuite rendue route de Descartes pour vérifier les travaux de l'entreprise VERNAT. Les précédentes réserves sont levées. Michel HUARD précise que quelques riverains se sont déjà raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Michel HUARD continue en informant l'assemblée qu'après le vote du Conseil Municipal, le marquage au sol des deux emplacements en zone bleue situés place de la République a été supprimé par les services techniques.

Un panneau 70 sera bientôt mis en place sur la RD 59 avant l'entrée dans l'agglomération pour faire baisser la vitesse des automobilistes.

Un problème de stationnement a été porté à la connaissance de la commission sur la place du Champ de Foire dans l'impasse desservant un riverain et l'école primaire. Les problèmes se déroulent à l'heure de sortie des écoles le soir ce qui empêche le policier municipal de constater les faits. Les gendarmes ont promis de surveiller cette affaire.

⇒ Education – Jeunesse – Culture - Vie associative.

Parcours du Cœur

Gérard VOISIN dresse un bilan positif de la première édition des Parcours du Cœur organisée à Ligueil. Soixante personnes ont participé à cette manifestation et la somme de 323 € (trois cent vingt trois euros) a été récoltée pour la Fédération Française de Cardiologie. Un médecin local était présent et s'est déjà engagé à participer l'année prochaine.

Les panneaux indiquant les commerces sur la place de l'église ont été commandés, livrés et seront bientôt posés par les services techniques.

La soirée des écrivains locaux se déroulera le 22 avril en salle polyvalente et permettra de faire se rencontrer la population et Mme HARRY/TESNIERE et MM. GUTIERRES, GUINEBAUD et D'OVIDIO.

Des rosiers ont été plantés place de la République.

Fête de la Musique

Les associations musicales ligoliennes ont été contactées par courrier mais n'ont pas encore donné de réponse. Le Foyer de Cluny sera présent mais le programme reste à définir. Le groupe Pop Pop de Loches a quant à lui confirmé sa participation. D'autres musiciens locaux seront également présents.

Forêt des Livres

Gérard VOISIN annonce que la commission ne souhaite plus participer à cette manifestation car il n'y a pas de retour pour la commune.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne plus participer à la Forêt des Livres.

Gérard VOISIN informe l'assemblée que la commune a reçu un diplôme de l'association pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France pour la restauration du tableau « la Communion ».

La commune prépare déjà activement la prochaine période d'illuminations de fin d'année avec la société FORCLUM. En parcourant à pied la commune, de nombreux soucis ont été révélés par Gérard VOISIN et Eric REVIAL de FORCLUM.

Des jeunes allemands en réinsertion vont travailler sur la ligne de démarcation. La commune leur prêtera du matériel.

Des subventions ont été demandées par le Conseil Général pour le verger conservatoire des pruniers et pour deux stèles qui rappelleront que la ligne de démarcation passait par Ligueil. Monsieur le Maire ajoute qu'en fin d'année le Conseil Général prêtera l'exposition qui sera visible au collège Genevoix.

⇒ Cantine - Vie sociale – Solidarité – Loisirs.

⇒ Cimetière.2011-022

Monsieur le Maire explique que le règlement du cimetière doit être modifié notamment du fait de l'installation d'un portillon automatique qui sera alimenté par un panneau solaire ce qui impactera les heures d'ouverture du cimetière. L'ajout d'une taxe de dispersion des cendres ainsi que la mise en place d'une vasque pour la dispersion des cendres sont également insérés dans le nouveau règlement de cimetière.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement ainsi modifié.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF. 2011-023/2011-024.

➤ Budget principal.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Laurent COURAUD, Trésorier Municipal pour l'approbation du compte administratif.

M. COURAUD explique que le compte administratif recense l'ensemble des opérations financières de la commune en 2010 puis donne lecture du compte administratif du budget communal. Les prévisions concernant le budget principal ont été respectées pour les dépenses de fonctionnement et de l'autofinancement a été dégagé.

	Recettes Réalisées	Dépenses Réalisées	Résultat de l'exercice 2010
Section INVESTISSEMENT	1.109.025,99	768.900,66	340 125,33
Section FONCTIONNEMENT	1.887.776,25	1.633.342,89	254 433,36

Monsieur le Maire rappelle la difficulté pour établir le budget vu les interrogations générées par la loi de financement.

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L. 1612-12,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Monsieur le Maire sort ; Marc LOPEZ prend la présidence de la séance pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ARRETE les résultats du compte administratif 2010, dont les éléments principaux se résument comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	768.900,66 euros	1.109.025,99 euros
RESTE A REALISER	537.829,33 euros	125.700,00 euros
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1.633.342,89 euros	1.887.776,25 euros

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2010 **254.433,26 EUROS**

APPROUVE le compte administratif du budget communal de 2010 ;

ADOpte PAR 16 VOIX POUR, 0 BLANC, 0 CONTRE.

➤ **Assainissement : budget annexe**

M. COURAUD donne lecture du compte administratif du budget annexe assainissement. La section fonctionnement est déficitaire mais les résultats des deux sections restent positifs. Monsieur le Maire explique ces résultats par le fait que les travaux sont terminés mais n'ont pas encore été payés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 1612-12,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux communes,

Sous la présidence de Marc LOPEZ et en absence de Monsieur le Maire, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

ARRETE les résultats du compte administratif 2010 du budget annexe assainissement, dont les éléments principaux se résument comme suit :

	Recettes Réalisées	Dépenses Réalisées	Résultat de l'exercice 2010
Section INVESTISSEMENT	33.813,19	57.813,54	- 24.000,35
Section FONCTIONNEMENT	36.990,51	43.442,53	- 6.452,02

APPROUVE le compte administratif du budget annexe assainissement de 2010 ;

ADOpte PAR 15 VOIX POUR, 1 BLANC, 0 CONTRE.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010. 2011-025/2011-026.

➤ **Commune : budget principal**

M. COURAUD explique que le compte de gestion est le pendant pour la Trésorerie du compte administratif.

Les résultats portés dans le compte administratif et le compte de gestion étant identiques, il est proposé d'adopter le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2010, comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat clôture de l'exercice 2010
Section INVESTISSEMENT	-151 439,89	0,00	340 125,33	188 685,44
Section FONCTIONNEMENT	509 210,68	435 615,65	254 433,36	328 028,39
TOTAL	357 770,79	435 615,65	594 558,69	516 713,83

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU l'approbation du compte administratif du budget communal de l'exercice 2010,

Le Conseil Municipal

DIT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier Municipal n'appelle aucune observation ;

APPROUVE le compte de gestion du budget communal de 2010 ;

ADOpte PAR 16 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.

➤ **Assainissement : budget annexe.**

Les résultats portés dans le compte administratif et le compte de gestion étant identiques, il est proposé d'adopter le compte de gestion, du budget annexe assainissement, présenté par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2010, comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Part affectée à l'investissement 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat clôture de l'exercice 2010
Section INVESTISSEMENT	171 518,06	0,00	- 24 000,35	147 517,71
Section FONCTIONNEMENT	37 786,83	0,00	- 6 452,02	31 334,81
TOTAL	209 304,89	0,00	- 30 452,37	178 852,52

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'approbation du compte administratif du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2010,

Le Conseil Municipal

DIT que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier Municipal n'appelle aucune observation,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe assainissement de 2010.

ADOpte PAR 16 VOIX POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010. 2011-027/2011-028.

➤ **Commune : budget principal.**

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	73 595,03
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	249 474,60
RESULTATS DE L'EXERCICE : EXCEDENT	254 433,36
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2010	328 028,39
A. EXCEDENT au 31/12/2010	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	72 004,00
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - ligne 002)	256 024,39
B. DEFICIT au 31/12/2010	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU l'approbation en date du 21 avril 2011 du compte administratif du budget communal de l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- ⇒ d'affecter **au compte 1068 la somme de 72004 euros** prélevée sur l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2010 pour couvrir le besoin d'investissement de clôture et de reste à réaliser, **le solde soit 256.024,39 euros restant affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) ;**
- ⇒ ADOPTE PAR **16 VOIX POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.**

➤ Assainissement : budget annexe.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M49, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	37 786,83
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	71 232,73
RESULTATS DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	-6 452,02
Résultat cumulé au 31/12/2010	31 334,81
A. EXCEDENT au 31/12/2010	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	26 795,29
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 539,52
B. DEFICIT au 31/12/2010	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux communes,
VU l'approbation du compte administratif du budget assainissement de 2010,

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE d'affecter les résultats de clôture comme suit :

- ⇒ **Reporter l'excédent d'investissement** (compte 1068) d'un montant de **26.795,29 euros ;**
- ⇒ **Reporter l'excédent de fonctionnement** (compte 0022) d'un montant de **4539,52 euros.**

ADOPTE PAR **16 VOIX POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.**

6. TAXES LOCALES. 2011-029.

M. COURAUD explique que l'objectif de la réforme de la fiscalité vise à ne pas augmenter la pression fiscale sur les administrés. Si le taux de référence pour 2011 a augmenté, il n'en résulte pas une augmentation pour les administrés dans la mesure où l'augmentation représente en fait la part qui était préalablement reversée au Conseil Général et qui est désormais partagée entre la Commune et la Communauté de Communes. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'était engagée à ne pas augmenter les taux pendant trois ans et que cet engagement a été tenu. Pour maintenir la capacité d'investir de la commune, un réajustement est désormais nécessaire et la commission des finances a proposé une augmentation de 1,018 % des quatre taxes. Plusieurs simulations ont été effectuées par M. COURAUD dans cet optique. Les taux des taxes locales seraient fixés comme suit :

	Taux de référence 2010	Taux de référence 2011 proposé	Bases d'imposition pour 2011	Produit fiscal attendu
Taxe d'Habitation	23,75	24,18	1 847 000	446 605
Taxe Foncière bâti	20,29	20,66	1 418 000	292 959
Taxe Foncière non bâti	44,41	45,20	172 500	77 970
CFE (1)	20,14	20,50	200 700	41 144

(1) Contribution économique territoriale

Marie-Laure DURAND demande quel gain est attendu pour la commune avec ce changement de taux. M. COURAUD précise que le changement de taux permettrait un gain d'environ 15.000 € (quinze mille cinq cents euros).

- VU les lois de finances annuelles,
- VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
- VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2121-26, L. 2311-1 e suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,
- VU l'état CERFA n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales,
- VU l'avis émis par la commission des finances,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le changement de taux des quatre taxes.

7. BUDGET UNIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE 2011. 2011-030/2011-031.

Budget principal

Monsieur COURAUD présente le budget primitif 2011 de la commune proposé par la commission des finances qui s'équilibre de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	1.368.164,47 euros	1.368.164,47 euros
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2.182.051,39 EUROS	2.182.051,39 EUROS
TOTAL	3.550.215,86 euros	3.550.215,86 euros

Michel GUIGNAUDEAU demande des précisions sur le coût des travaux qui seront effectués au Foyer Rural. La majeure partie des dépenses sera consacrée au changement de chauffage soit environ 35.000 € (trente cinq mille euros). L'éclairage, des travaux d'étanchéité au-dessus de la scène ainsi que l'achat de mobilier constituent le reste des dépenses.

Michel GUIGNAUDEAU souhaite avoir des détails sur l'opération n° 2315. Monsieur le Maire et M. ARNOULT donnent le détail de l'opération qui comprend la création d'un local pour les archives, le changement de fenêtres de la Mairie et le changement de moteur pour le monte-personnes. Ils précisent que la priorité est donnée au changement de fenêtres dans un but d'économies des dépenses de fonctionnement et que le projet de local pour les archives sera peut-être repoussé.

Michel GUIGNAUDEAU s'interroge sur la hausse du budget « Fêtes et Cérémonies ». Gérard VOISIN dit qu'il s'agit d'une prévision pour le futur Comice.

- VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 1612-2, L. 2121-20 et L. 2121-21,
- VU l'avis de la commission des finances,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

ADOPTE

- ↪ le budget primitif 2011 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2.182.051,39 euros pour la section de fonctionnement** et pour la **section d'investissement à 1.368.164.47 euros** en dépenses et en recettes.
- ↪ **par 9 voix POUR, 8 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

Subventions accordées aux associations

Gérard VOISIN détaille les subventions qui seront versées aux associations suite à la décision unanime de la Commission Education – Jeunesse – Culture - Vie Associative. Michel HUARD s'interroge sur la baisse de 50 % de la subvention accordée à l'Entente Musicale de Ligueil, Betz le Château, Saint-Flovier. M. VOISIN fournit les explications qui ont guidé la décision de la commission.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations.

Assainissement : budget annexe.

Monsieur le Maire présente le budget primitif annexe d'assainissement au titre de l'année 2011 proposé par la commission des finances qui s'équilibre de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	267.812,81 euros	267.812,81 euros
SECTION DE FONCTIONNEMENT	80.762,81 euros	80.762,81 euros
TOTAL	348.575,62 euros	348.575,62 euros

- VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la commission des finances,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

ADOPTE

- ↪ le budget primitif 2011 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **80.762,81 euros pour la section de fonctionnement** et pour la **section d'investissement à 267.812,81 euros** en dépenses et en recettes.
- ↪ **par 17 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

7. REVISION DES TARIFS COMMUNAUX. 2011-032.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la révision des tarifs communaux ne concernera que la location des salles, que les tarifs n'avaient pas augmenté en 2010 et que renseignements pris auprès des communes avoisinantes, le tarif du Foyer Rural est relativement bas. Monsieur le Maire signale également que pour les associations locales et les Ligoliens, les tarifs concernant le Foyer Rural ne changeront pas sauf les frais de chauffage et de nettoyage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rendre les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} mai 2011 et de les fixer comme suit :

Location du FOYER RURAL

	Associations locales	Administrés	Hors commune
Diners dansants ou bals du soir	110 euros	110 euros	350 euros
1 jour : Mariages ou fêtes familiales	NEANT	60 euros	220 euros
2 jours : Mariages ou fêtes familiales	NEANT	110 euros	350 euros
Banquets et manifestations payantes	110 euros	110 euros	350 euros
Assemblées et réunion à but non lucratif (1/2 journée)	60 euros	60 euros	150 euros

Concours (...)	60 euros	60 euros	150 euros
Galerie ou hall seul	60 euros	60 euros	150 euros
Utilisation des cuisines	10 euros	10 euros	10 euros
Frais de chauffage	82 euros	82 euros	82 euros
Frais de nettoyage (banquets, bals, dîners dansants, mariages, thés dansants)	113 euros	113 euros	113 euros
Frais de nettoyage pour autres manifestations	72 euros	72 euros	72 euros
Frais de nettoyage des cuisines	41 euros	41 euros	41 euros
Frais de nettoyage hall ou galerie seul	31 euros	31 euros	31 euros

Location de la SALLE POLYVALENTE

	Associations locales	Administrés	Hors commune
Demi-journée	26 euros	26 euros	62 euros
Journée	52 euros	52 euros	124 euros
Frais de chauffage ½ journée	21 euros	21 euros	21 euros
Frais de chauffage journée	41 euros	41 euros	41 euros
Frais de nettoyage	31 euros	31 euros	31 euros

Location du PREAU - Prairie du Dauphin

	Associations locales	Administrés	Hors commune
Journée	20 euros	50 euros	100 euros

8. ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE AU LIEU DIT "L'AUMONERIE". 2011-033.

Monsieur le Maire expose un projet qui permettrait de relier le quartier de la Laiterie au pré de la Planche et à la rue de Reunière via l'achat de la parcelle cadastrée ZV n° 36 située au lieu dit « l'Aumônerie ». Le projet consisterait en une voirie douce (calcaire) et permettrait de traverser la rivière par une passerelle du type de celle déjà en place à Epigny. Des négociations sont en cours avec un autre propriétaire pour rendre ce projet possible.

Michel GUIGNAudeau souligne que ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention par le Conseil Général au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de la parcelle cadastrée ZV n° 36 pour un montant net de 2.400 € (deux mille quatre cents euros).

9. OUVERTURE DE POSTES : RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE, UN EMPLOI AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ÈRE} CLASSE. 2011-034/2011-035 FERMETURE DU POSTE DE REDACTEUR . 2011-036.

Monsieur le Maire déclare qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour l'accueil de la Mairie en raison de la restructuration des services municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire explique d'un deuxième poste doit être créé pour un responsable des services techniques qui aurait la tâche d'encadrer et manager les personnels des services techniques, de la piscine, du camping et des écoles. Le poste créé serait celui d'un agent de maîtrise territorial.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide de ne pas créer un poste d'agent de maîtrise territorial par 5 voix POUR, 10 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

En raison de la restructuration des services administratifs, le poste de rédacteur est fermé et un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe est créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité la fermeture du poste de rédacteur et la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

10. PROPAGANDE ELECTORALE DES ELECTIONS CANTONALES 2011. 2011-037.

Monsieur le Maire rappelle que la mise sous pli pour les élections cantonales a été effectuée par les agents communaux. Une convention définissant les modalités de paiement pour la mise sous pli a été signée entre la Commune et l'Etat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de l'attribution d'une indemnisation aux agents communaux ayant effectué la mise sous pli ;
- ❖ d'autoriser la rémunération des agents communaux titulaires et non titulaires au prorata du nombre d'enveloppes préparées,
- ❖ de demander à Monsieur le Maire de produire aux services préfectoraux l'état récapitulatif nominatif des sommes dues aux personnels ayant effectué les travaux de libellé et de mise sous pli pour l'envoi de la propagande ainsi que la production aux services de l'Etat, d'un état nominatif, de la dotation à laquelle ils peuvent prétendre en compensation du travail de mise sous pli.

11. AVENANT N° 1 DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SALLE D'ACCUEIL / D'ANIMATION ET PREAU. 2011-038.

Monsieur le Maire expose la demande du cabinet d'architecte PHI 3, maître d'œuvre pour la construction de la salle d'accueil et d'animation et du préau pour modifier son taux de rémunération. Le coût du marché a augmenté du fait des nombreux contrôles qui ont été demandés. En conséquence la rémunération de l'architecte a baissé et est anormalement basse. Mme RIDEAU, gérante de PHI 3, demande à ce que la rémunération soit portée à 8,5 % du montant des marchés signés contre 5,98 % actuellement.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide pour 9 voix POUR et 8 voix CONTRE d'accepter l'avenant proposé par le maître d'œuvre.

12. AVIS RELATIF A L'APPLICATION DES PENALITES DE RETARD CONCERNANT LE MARCHE D'EXTENSION DES RESEAUX DE COLLECTE ROUTE DE DESCARTES. 2011-039.

Le SAFEGE, maître d'œuvre des travaux d'extension des réseaux de collecte route de Descartes a pointé le retard pris dans les travaux par l'entreprise VERNAT.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide par 15 voix POUR et 2 Abstentions de ne pas appliquer de pénalités à l'entreprise VERNAT.

13. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER. 2011-040.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide **de ne pas exercer son droit de préemption urbain** sur l'immeuble suivant :

⇒ "La Chapellerie" section ZX n° 63 d'une superficie de 626 m².

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 19 mai 2011.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 00h27.

Le compte rendu de la séance du 21 avril 2011 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 29 avril 2011, conformément aux prescriptions de l'article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.